

Le Journal de Gien, 20 janvier 2011

Activités parlementaires

Jean-Pierre Sueur et l'application des lois

Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret, est récemment intervenu au Sénat lors d'un débat sur l'application des lois. Il a noté que seuls 20 % des décrets d'application prévus par les lois votées lors de la session 2009-2010 étaient publiés et que pour les textes adoptés avec la procédure accélérée ce taux tombait à 12,5 %, ce qui témoigne du fait que cette « procédure est dévoyée et est devenue une solution de facilité » : si les textes étaient urgents, comment expliquer que les décrets d'application ne soient pas publiés rapidement ?

Jean-Pierre Sueur a évoqué des solutions. L'une d'entre elles pourrait être « qu'une prochaine loi donne aux parlementaires « l'intérêt à agir » devant le Conseil d'Etat qui a la faculté de condamner le gouverne-

ment pour non-application de la loi, faute de publication des décrets. Une autre consisterait à obtenir la publication des projets de décrets en même temps que des projets de loi, comme l'avait préconisé Michel Rocard. Une autre solution consisterait en une réforme de l'article 34 de la Constitution ou en une loi organique disposant que tout article de loi pour lequel les décrets d'application ne seraient pas publiés dans un délai déterminé (deux ou trois ans au plus) serait déclaré caduc ».

Jean-Pierre Sueur a considéré qu'en tout état de cause il fallait en finir « avec le pouvoir exorbitant dont dispose tout gouvernement de ne pas appliquer la loi en omettant de publier les décrets ».